



Secrétariat : Mardi toute la journée // Jeudi – Vendredi – Samedi : Matin – Aux heures de bureaux.
Ecole de Pilotage : Tel / rep : 03-27-81-26-56 e-mail : aeroclub.cambrai@orange.fr

Forfait avion « MANIABILITÉ »

OFFRE PROMOTIONNELLE SPECIALE jusqu'au 31 décembre 2025



Pour 2840 € payable en 4 fois sans frais :

Trois chèques de 700 € et un dernier de 699 € remis à la signature de ce contrat et qui seront débités au fur et à mesure de la progression sous forme de crédit préalable sur le compte vol moteur du pilote

Cette offre comprend :

- 18 heures* de vol sur l'avion école F-BURL**.
- L'abonnement de 6 mois à la plateforme de formation théorique AEROGIIGLI
- Le carnet de vol
- Le livret de progression
- Le casque audio pilote
- Les cours théoriques collectifs au sol (voir horaires disponibles au secrétariat), dispensés par une personne titulaire du CAEA (Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique).
- 3 heures de simulateur de vol (présence d'un moniteur obligatoire),
- La cotisation club valable pour toute l'année 2024.
- La participation annuelle aux frais de fonctionnement du club pour 2024.
- La licence fédérale FFA 2024 (sans l'abonnement à la revue « Info Pilote »).
- Le fond de solidarité incident 2024.
- La contribution substitutive 2024 (Cf Article 14 du règlement intérieur).

La validité de cette offre concernant les temps de vol et les cours est de 12 mois à partir de la première leçon.

Les leçons de pilotage (avion ou simulateur) sont à régler directement aux instructeurs selon leurs tarifs s'il s'agit d'un instructeur indépendant, ou à l'UAC au prix de 55 € de l'heure en cas de recours à un instructeur en contrat avec l'UAC

Aucune somme ne sera remboursée, exception faite pour les leçons et les heures de vols non effectuées uniquement pour raisons médicales dûment justifiées, et à condition que la demande intervienne par écrit avant l'expiration du délai de 12 mois ci-dessus.

La suite de la formation est facturée au tarif à l'heure de vol et leçon en vigueur (voir affichage) selon les avions utilisés.

****une demi-heure de vol solo en plus offerte pour les moins de 21 ans à la signature***

*****en cas d'indisponibilité de l'avion école pour une raison autre qu'une visite d'entretien périodique normale ou la réservation antérieure par un autre membre, donc dans le cas d'un événement exceptionnel ou imprévisible comme par exemple une panne ou le non-retour de l'avion à l'heure prévue de réservation, un autre avion du club pourra être utilisé sans majoration du forfait si le pilote n'a pu être prévenu au moins 24 h à l'avance.***

PROGRAMME INDICATIF DU FORFAIT MANIABILITÉ

- préparation du vol, calculs de masse et de centrage, inspection et préparation de l'avion ;
- circulation d'aérodrome au sol, roulage, et en vol, précautions à prendre et effets primaires des gouvernes ;
- pilotage de l'avion au moyen de repères visuels extérieurs ; effets moteurs, compensation ;
- décollages et atterrissages normaux ; circuits d'aérodrome ;
- relation assiette/puissance/vario, puissance/vitesse/incidence, palier/ montée/descente ;
- vol à vitesses faibles, reconnaissance du décrochage ou de l'amorce du décrochage et manœuvre de rétablissement, reconnaissance du virage engagé et manœuvre de sortie, information sur la vrille et les moyens de l'éviter.
- pannes moteur simulées, pannes de systèmes simulées.
- Remise de gaz
- Communication circulation AD et vol local
- gestion des erreurs et des menaces liées aux vols locaux.

Les temps de vol et de leçons proposées dans ce forfait n'impliquent en aucun cas l'acquisition automatique de tous les items du module maniabilité de la formation PPL/LAPL , qui reste à l'appréciation de l'instructeur

Monsieur , Madamereconnait avoir été informé de cette offre contractuelle et s'engage à la respecter ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'UAC.

Fait à Niergnies le : . . / . . /

Signature :

L'UAC est affilié à la FFA – Fédération Française Aéronautique – ce qui permet aux jeunes de moins de 21 ans d'obtenir après acceptation de leur dossier une bourse de : 350 € pour le premier vol solo / 700€ pour un brevet LAPL / PPL.